

---

**Nombre de membres**

**Séance du 07 juin 2016**

**en exercice:** 15

L'an deux mille seize et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée le 1<sup>er</sup> juin 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)

**Présents :** 12

**Sont présents:** Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Monsieur Yann JAUNASSE (Conseiller Municipal), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Sydney HATWELL (Conseiller Municipal), Madame Valérie BOUIN (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

**Votants:** 15

**Représentés:** Christine LAVEAU par Muriel CHERUAU, Christiane MACHEFER par Martine DEMEURÉ, Marie-Pierre CHUM par Patrick LEHAGRE

**Secrétaire de séance:** Yvette DUTERTRE

---

Le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire en ouverture de séance demande s'il peut être ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- SIEIL 37 - Travaux effacement du réseau de distribution électrique rue de l'Arche.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ajout de ce point.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :**

Monsieur le Maire expose que les engagements réalisés le mois dernier, concernent en grande partie la future Mairie. L'entreprise LECOMPTE attributaire du lot menuiseries extérieures et serrurerie, a été mise en dissolution le 31 Mai 2016. De ce fait, elle n'a pas pu terminer sa mission de fourniture et pose des menuiseries extérieures.

Toutefois, l'entreprise LECOMPTE a respecté une partie de ses engagements, elle a livré tous les châssis alu et bois prévus au marché. Les dernières livraisons de 2 portes métalliques et d'un châssis datent du 31 Mai 2016. Cette fourniture couvre certainement l'avance engagée par la commune, qui était de 15 495,00 € HT sur un montant global du lot de 51 650 € HT.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

**Les décisions prises depuis la séance du 3 mai 2016 concernent :**

- Conclusion d'un contrat pour la fourniture des vitrages de la Mairie de Charentilly avec la Société VIO RIOU Glass pour un montant de 4 990,00 € TTC.
- Conclusion d'un avenant n° 01 avec la SARL BRAZILIER - revêtement de sols durs - Faïence - pour le rattrapage de niveau de la chape de la Mairie pour un montant de 330,00 € HT.

Conclusion d'un contrat avec la SARL HAICHOUR - ATTENET Serruriers – Poseurs, pour la pose des châssis de fenêtres de la Mairie pour un montant de 10 250,00 € HT.

- Conclusion d'un contrat pour la fourniture et la pose de portes automatiques avec la Société RECORD Portes automatiques pour un montant de 7 800,00 € HT
- Conclusion d'un contrat pour la fourniture de pièces nécessaires à la réparation du tracteur tondeuse avec la Société Equip Jardin pour un montant de 595,00 € TTC
- Commande auprès de la Société OUVRARD Touraine pour la fourniture d'une protection d'un arbre de prise de force pour un montant de 198,00 € TTC.
- Commande de travaux de couverture de l'abri de jardin dans le Parc de la Maison des Associations pour un montant de 2 868,00 € HT auprès de la Société Nouvelle POUTIER (Couverture préau).

**Objet: désignation des membres élus pour chaque commission du Conseil communautaire - DE 2016 043**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 6 mai 2014 relative à la désignation des membres élus pour chaque commission du Conseil communautaire,

**Monsieur le Maire expose :**

- **Que** pour raisons personnelles il est proposé d'inverser les membres de la Commission action économique - Polaxis siégeant à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles.
- **Que** les membres désignés actuellement sont :
  - M. Patrick LEHAGRE (Membre titulaire),
  - M. Jacques BOULLENGER (Membre suppléant).
- **Qu'**après vote la représentation au sein de la Commission action économique - Polaxis serait la suivante :
  - M. Jacques BOULLENGER (Membre titulaire),
  - M. Patrick LEHAGRE (Membre suppléant).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Accepte** que Monsieur Jacques BOULLENGER soit désigné en qualité de Membre titulaire au sein de la Commission action économique - POLAXIS et que Monsieur Patrick LEHAGRE en assure sa suppléance.
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

**Objet: Modification du tableau des effectifs - Actualisation et création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2ème classe au titre d'un besoin occasionnel - DE 2016 044**

Monsieur le Maire expose que la Commune doit faire face à plusieurs congés maladie au sein des services municipaux. Actuellement pour pallier l'urgence, la collectivité fait appel à RES, qui est une agence locale d'intérim à vocation sociale. Monsieur le Maire souligne que cette prestation coûte chère à la Commune et qu'il est envisagé de recruter directement du personnel en Contrat à Durée Déterminée pour renforcer les services.

Monsieur le Maire souligne que ce n'est pas un emploi qui est voué à se pérenniser dans le temps et, qu'il a pour principal objectif de pallier les imprévus.

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 3,

**Vu** la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Monsieur le Maire expose :**

**Qu'**en raison de l'évolution de la structure communale et des tâches afférentes à chacun des emplois à pourvoir ou pourvu, il s'avère nécessaire d'établir le tableau des emplois de la Commune au 1er juin 2016 comme suit.

<b>Personnel permanent titulaire ou stagiaire :</b>
---

**Administratif :**

1 emploi de rédacteur principal territorial 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,  
1 emploi d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>.

**Entretien :**

2 emplois d'adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,

**Ecole Maternelle :**

1 agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à 35/35<sup>ème</sup>.

**Technique :**

1 emploi d'adjoint technique principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>.  
1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>.  
1 emploi d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>.

<b>Personnel non titulaire :</b>
----------------------------------

**Technique / Entretien :**

1 emploi d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe de 35/35<sup>ème</sup>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (une abstention) de ses membres présents ou représentés,**

**Approuve** le tableau des effectifs de la commune de Charentilly tel que présenté ci-dessus,

**Dit** que cette modification prendra effet le 1<sup>er</sup> juin 2016,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision

**Objet: Dissolution de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement sur le parking d - DE 2016\_045**

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 13 septembre 2004 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement sur le parking du terrain des sports municipal Thierry et Bruno DUMU lors des ventes organisées par des commerçants ambulants

**Vu** le courrier de Monsieur le comptable public de Neuillé-Pont-Pierre du 20 mai 2016 observant que sur la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement sur le parking du terrain des sports municipal Thierry et Bruno DUMU lors des ventes organisées par des commerçants ambulants est inactive sur les 5 dernières années observées.

**Monsieur le Maire expose :**

- **Que** compte tenu de l'observation de Monsieur le comptable public de Neuillé-Pont-Pierre en date du 20 mai 2016, il est proposé de dissoudre la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement sur le parking du terrain des sports municipal Thierry et Bruno DUMU lors des ventes organisées par des commerçants ambulants.
- **Que** le prix qui avait été voté en septembre 2004 était de 1,50 € par mètre linéaire d'étal

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Décide** de dissoudre la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement sur le parking du terrain des sports municipal Thierry et Bruno DUMU lors des ventes organisées par des commerçants ambulants
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

**Objet: SIEIL 37 - Travaux effacement du réseau de distribution électrique rue de l'Arche - DE 2016 046**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

**Vu** la délibération 2015\_032 du 3 mars 2015 relative aux travaux d'effacement du réseau de distribution électrique rue de l'Arche)

**Monsieur le Maire expose :**

- **Qu'il** convient d'effacer les réseaux de distribution publique d'énergie électrique au niveau de la rue de l'Arche (Intersection rue du Clos Faroux/ rue de l'Arche jusqu'à l'intersection rue du Moulin MOREAU / rue de l'Arche
- **Que** par courrier en date du 3 février 2015, la commune sollicitait le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL).
- **Que** pour des raisons de simplification de la coordination des travaux, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.
- **Qu'il** convient d'accepter le coût projet théorique détaillé en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux. La part communale pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique a été estimée par le SIEIL à 5 587,44 € HT NET.
- **Qu'il** convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

**Considérant** l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- d'approuver les travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique au niveau de la rue de l'Arche à Charentilly,
- de transférer la maîtrise d'ouvrage et de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil au Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire,
- de s'engager à payer la part communale des travaux au coût réel,
- de solliciter auprès de l'Etat, des différents organismes et collectivités, les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision,

**Compte rendu des EPCI**

**9 mai 2016 : CCGC – Conseil Communautaire,**

Monsieur Jacques BOULLENGER expose que lors de ce Conseil communautaire il a été fait une présentation du dispositif Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS).

La nature des travaux éligibles portent sur les aménagements immobiliers :

- Mise aux normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement,
- Transfert,
- Extension de local professionnel,
- Agencement (excepté le mobilier),

- Modernisation de l'exploitation commerciale,
- Aménagements destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- Dissociation domicile et local professionnel.

La subvention OCMACS est égale à 30 % des dépenses HT éligibles plafonnée à 15 000,00 € HT (s'adresser à Madame Stéphanie BELLANGER à la CCGC pour tous montages de dossier).

En matière d'environnement il a été voté une dépense pour l'achat d'un chargeur télescopique Manitou pour un montant de 30 000,00 €.

Monsieur Jacques BOULLENGER ajoute que le Conseil Communautaire a autorisé le Président à déposer le permis de construire pour la création de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Lors de cette réunion il a également été voté les nouveaux tarifs des ALSH.

### **30 mai 2016 : CCGC - Commission action économique POLAXIS**

Monsieur Jacques BOULLENGER expose que lors de cette commission les élus ont reçu Madame RIDEAU Architecte concernant le bâtiment à usage locatif de POLAXIS. Les esquisses du projet seront présentées rapidement afin que la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles puisse déposer un dossier de permis de construire au plus tôt.

### **Conseil d'école du 23 mai 2016**

Madame Valérie BOUIN rend compte de la réunion du Conseil d'école. Etait à l'ordre du jour le bilan de l'année scolaire 2015/2016. Aucune décision de redoublement n'a été prise pour cette année scolaire.

Lors de ce Conseil d'école il a été mis en avant la qualité de la restauration scolaire tant par les enfants, que le personnel enseignant et les agents communaux.

Madame Valérie BOUIN a tenu à remercier la municipalité et l'Association des Parents d'Élèves pour leurs participations financières concernant l'organisation de la journée d'animation sur les cerfs-volants avec Michel GRESSIER le 28 mai 2016.

Madame Valérie BOUIN expose que le 19 mai 2016 a été remis aux élèves de CE2 de l'école le permis piéton.

Un flyer rappelant les règles de sécurité a été distribué par la gendarmerie à la sortie de l'école afin de sensibiliser les familles au respect du Code de la route.

Enfin Madame Valérie BOUIN a fait un point sur les différentes sorties scolaires et sur les effectifs à venir pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Prévisions des effectifs 2016/2017:

- Maternelle : PS:17, MS : 17, GS : 12
- Primaires : CP : 14, CE1 : 14, CE2 : 18, CM1 : 12, CM2 : 13

L'organisation pédagogique prévue à ce jour serait (sous réserve de nouvelles inscriptions) :

- PS/MS : 23, MS/GS : 23, CP/CE1 : 22, CE1/CE2 : 24, CM1/CM2 : 25

Mme Estelle Roger va remplacer Mme Gendre, partant à la retraite.

### **25 mai 2016 – Commission cantine**

Madame Muriel CHERUAU expose qu'il ressort de cette réunion, que la qualité des repas est toujours autant appréciée par les enfants, le personnel enseignant et le personnel communal.

### **25 mai 2016 : Réunion du Syndicat Intercommunal du Collège du Parc de Neuillé-Pont-Pierre (SICP)**

Monsieur Yann JAUNASSE expose que lors de ce comité syndical il a été question du chapitre restauration. Le prix des repas pour la rentrée scolaire 2016/2017 est de 3,10 € pour les demi-pensionnaires, et de 4,40 € pour les adultes.

Il y a eu une baisse de 3 300 repas sur l'année qui s'explique par une baisse des effectifs.

Par ailleurs, il a été mené une étude à l'initiative du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour mesurer la quantité des déchets alimentaires. Il en ressort qu'en moyenne sur 4 repas il y a 125 grammes de déchets alimentaires. Cette étude a pour objectif de valoriser ces déchets par la suite.

S'agissant des transports scolaires, la nouvelle convention est applicable à la rentrée de septembre 2016. Elle est valable une année scolaire et renouvelable pour une année si nécessaire, en attente de la prise de compétence par le Conseil Régional. Elle reprend les principaux points déjà évoqués antérieurement : le CD37 règle directement les transporteurs, la part familiale collectée par les Autorités Organisatrices de second rang (AO2) est reversée au Conseil Départemental, et il n'y a plus de subvention pour les frais de fonctionnement. Elle est unique pour tous les AO2 du département.

A la suite de deux réunions auxquelles participaient les directions des collèges de Neuvy le Roi, et de Neuillé-Pont-Pierre, les représentants des AO2, la conseillère départementale, le transporteur, il a été décidé par le Conseil Départemental 37 de faire rouler quatre bus scolaires en enchaînements pendant une période d'essai de quatre mois à dater de la rentrée de septembre ; ce qui permet d'économiser quatre cars et de faire les tournées avec 12 cars au lieu de 16. Cela génère une économie substantielle au Conseil Départemental. Pour ce faire il faut un décalage d'horaires des entrées des collèges de 10 mn.

Enfin Monsieur Yann JAUNASSE expose que le tarif transport au 1<sup>er</sup> septembre 2016, est renouvelé au tarif de 15 € par mois et par élève.

## **2 juin 2016 : CCGC – Commission voirie**

Monsieur Jacques MOTARD explique que lors de cette commission il a été fait un point sur les travaux qui restent à réaliser de 2015.

Les différents travaux portent sur :

- La Place de la Mairie,
- La rue du Clos Faroux, la rue de l'Arche,
- La route de la Hardillière,
- Le chemin piétonnier qui relie la rue des Mailleries au lotissement de la pièce de la Mare

Il reste un reliquat de 4 570,00 € pour la route de la Hardillière. Le procédé de remise en état de cette route n'étant pas encore finalisé par le Maître d'œuvre.

Enfin Monsieur Jacques MOTARD expose que lors de cette commission, il a été évoqué la question des demandes de subventions au titre du produit des amendes de police. Il en ressort que les Communes gardent la maîtrise des demandes de financement et, percevront cette subvention directement.

## **7 juin 2016 : Pays Loire Nature Touraine – ORS**

Madame Martine DEMEURÉ expose qu'elle a assisté à une conférence dispensée par l'Observatoire Régional de Santé (ORS).

L'ORS a pour mission d'améliorer la connaissance de l'état sanitaire de la population au plan régional en rassemblant et en analysant les données existantes détenues par les différents organismes sanitaires et sociaux, et en suscitant ou en animant des études épidémiologiques ; et d'informer les instances régionales chargées des décisions en matière de politique sanitaire, les professionnels de santé et la population des six départements de la région.

Lors de cette conférence, a été présenté tout un ensemble de données statistiques retraçant les particularités de notre territoire.

Exemple : Médecins généralistes = 28  
Médecins spécialistes = 4  
Infirmiers = 37

Dentistes = 9  
Kinésithérapeutes = 27  
Orthophonistes = 20  
Gynécologue = 0  
Sages-femmes = 2  
Psychiatres = 4

### **Questions diverses**

#### **Aménagement de la rue du Clos Faroux**

Monsieur le Maire expose, que le 19 mai la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie concernant le marché de travaux pour l'aménagement de la rue du clos Faroux. Après négociation, pour l'offre de la tranche ferme, l'entreprise la mieux disante est à : 43 482.50 € HT. Si les options sont retenues le montant global du marché serait de 56 857.50 € HT

Le choix des options interviendra postérieurement, selon le financement éventuel du Département d'Indre-et-Loire.

#### **Mission archives**

Monsieur le Maire expose que l'intégralité des archives récupérables ont été photographiées auprès de la DDT et des Archives départementales. Il reste 2 jours environ de travail pour renommer les photos.

Les années 1966, 1968, 1970, 1971, 1973, 1974, 1978, 1981, 1985, 1986, 1991, 2007 à 2013 ont été en partie reconstituées.

#### **Divers**

Monsieur le Maire, a remis un bouquet de fleurs à Madame Valérie BOUIN, Directrice de l'école de Charentilly. Le 10 juin 2016, cela fera exactement 20 ans que Madame BOUIN est arrivée à Charentilly.

#### **Petite Choisille : Présence de castors**

Monsieur Alain GAUTIER expose qu'il a été constaté les dégâts que les castors ont faits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30